Les échos du Conseil de Faculté

Mardi 22 octobre s'est tenu un Conseil de Faculté en formation plénière.

Le Conseil a adopté le **budget 2020** qui reste globalement stable et se distribue en trois sousensembles: Ecole doctorale droit et science politique, budget des formations, budget de gestion courante. Nous restons prudents compte tenu des incertitudes concernant la perception de la taxe d'apprentissage. A signaler: le maintien des 9 exemplaires (au lieu de 6) de thèse réalisés par le service de reprographie l'augmentation du montant des bourses attribuées au mérite et/ou sur critère social, le soutien financier de la Faculté aux collègues qui passent l'agrégation, le soutien des apprentissages linguistiques en Licence.

Un point a été fait sur le chantier « Admission en Master » qui est l'un des dossiers importants de l'année. Avait déjà été décidé le non-redoublement automatique des étudiants inscrits cette année en M1 qui seraient ajournés. La réflexion porte actuellement sur les capacités d'accueil en M1 et M2, en concertation avec les responsables de mention et les directeurs de M2. En concertation avec les équipes pédagogiques des Masters et les services de scolarité, elle porte également sur les modalités précises de l'admission et du déroulement du cursus dans le cycle Master. Le rôle central sera celui des commissions d'admission établies par mention. La réflexion progresse bien et l'architecture du nouveau dispositif sera proposée au prochain Conseil de Faculté, de manière à pouvoir présenter le projet en CFVU et informer les étudiants sans tarder sur les modalités de cette réforme importante.

Un certain nombre de bourses ont été accordées au titre des majors du DU de l'Ecole Européenne de Droit, de l'Université franco-allemande double diplôme Sarre, des bourses au mérite et des bourses qui croisent mérite et critères sociaux. Un certain nombre de subventions ont été également votées pour des colloques, organisées notamment par des Masters 2.

A été votée également la **création d'un nouveau DU** présenté par le Pr Marc Segonds certificat compliance officer et sécurité financière, spécialisation « **Juriste conformité antiblanchiment et anticorruption** ». Ce DU vient fort utilement compléter notre offre de formation et notamment le M2 droit pénal des affaires publiques et privées créé l'an dernier.

La Direction des Etudes et de la Scolarité (DES) a présenté la nouvelle charte des examens qui vient préciser et compéter les dispositions précédentes.

Il a été question également des achats de Codes juridiques par le Service Commun de la Documentation. Le Conseil s'est prononcé en faveur de l'achat de codes annotés, en version brochée chez les deux éditeurs et de leur utilisation durant les examens, selon les souhaits des collègues responsables des cours.

Philippe Nélidoff, Doyen de la Faculté de droit et science politique